

COMMUNE DE BAVINCHOVE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Etaient présents : Jean-Luc FACHE, Jean-Jacques CUVELIER, Bernard HAVET, Jean-Pierre LAMOITTE, Stéphane VERCRUYSSSE, Dominique HAMEK, Annie ROGER, Régis WULLENS, Anne-Lise DEVULDER, Lucien LAUWERIER, Serge LACONTE, Franck VANDENKERCKHOVE.

Absents : Geoffrey BACZYNSKI, Anne-Laure MASSIET, François VERMERSCH

1 - SUITES DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 2015

- Diffusion du compte rendu des réunions du Conseil Municipal : par soucis d'économie, le compte rendu ne sera plus diffusé à l'ensemble de la commune au format papier. Il sera consultable sur le site internet de la commune et en mairie. Une copie en sera délivrée sur demande.
- Le curage des fossés a été effectué
- La CCFI visitera la gare le 22 avril 2015 en prévision des travaux d'aménagement du parking

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif 2014 peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		34528,23		4422,86		38951,09
Part affectée à l'investissement				59498,67		59498,67
Opération de l'exercice	613814,76	595687,58	102753,25	109137,94	716568,01	803275,28
Résultat de clôture		16401,05		70306,22		86707,27
		Besoin de financement				
		Excédent de financement		70306,22		
		Restes à réaliser DEPENSES		56730,73		
		Restes à réaliser RECETTES		3120,00		
		Besoin total de financement				
		Excédent total de financement		16695,49		

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal **décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 16 401.05 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).**

3 – COMPTE DE GESTION 2014

Le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Cassel présentant les mêmes chiffres que ci-dessus est approuvé.

4 – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif pour un montant global de 748 697.00 €.

En section de fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à la somme de 606 012.01 €.

En section d'investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à la somme de 142 684.99 €.

Les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales sont fixés comme suit (sans changement par rapport à 2014) et à titre de comparaison sont indiquées les moyennes nationales et départementales :

	Taux communal	moyenne nationale	moyenne départementale
- TAXE D'HABITATION	8.22 %	23.88 %	37.68 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI	8.95 %	20.11 %	25.62 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	36.51 %	48.94 %	54.64 %

Les principaux investissements 2015 sont :

- Mur soutènement déchetterie
- Achat d'un véhicule
- Mobilier pour l'école, la bibliothèque et la mairie
- Chaudière salle polyvalente
- Adoucisseur d'eau
- Chéneaux bibliothèque et logement communal place de l'église
- Ordinateur pour l'école
- Le report des opérations non réalisées en 2015

Les subventions aux associations sont votées :

5 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

M. le maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- D'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
- De préciser que le montant est revalorisé automatiquement chaque année, selon les modalités exposées ci-dessus,
- De préciser que cette redevance est due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau,

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux public de transport et de distribution d'électricité.

6 - ADHESION AU SMICTOM DE FLANDRE POUR LES COMMUNES DE CAËSTRES, EBBLINGHEM, HONDEGHEM, LYNDE, RENESCURE, SERCUS ET STAPLE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure au SMICTOM des Flandres pour les Communes de Caëstre, Ebblinghem, Hondeghem, Lynde, Renescure, SerCUS et Staple (ex. Communauté de Communes de l'Houtland), à compter du 1er mai 2015.

7 - Modification statutaire relative au périmètre de L'USAN. Demande d'adhésion des communes de Lorgies et Neuve-Chapelle pour les compétences I (hydraulique Agricole – GEMAPI) II (SAGE) III (Lutte contre les espèces invasives).

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Lorgies et Neuves-Chapelle pour les compétences I, II et III à l'USAN.

8 - CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX PAR LA SOCIETE RENOV

L'animation du centre aéré de printemps et d'été sera assurée en partie par quatre des adjoints techniques de la commune. Compte tenu de leur nouvelle fonction et du solde de leurs congés annuels, le nettoyage approfondi des locaux communaux ne pourra plus être assuré par ces quatre agents.

Considérant qu'un nettoyage approfondi des locaux communaux trois fois par ans est nécessaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'entretien des locaux communaux à la société RENOV AG SARL.

9- TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE REVISION DU TAUX

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une révision du taux de la taxe d'aménagement communale dans la limite de 5%

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal décide, après un vote à bulletin secret par 7 voix pour et 4 voix contre d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

A compter du 1^{er} janvier 2016 le taux de la taxe d'aménagement passera donc à 5 %

10 - MOTION POUR L'INCLUSION DES GARES DE BAILLEUL ET HAZEBROUCK DANS LE PROJET DE LIEN FERROVIAIRE RAPIDE METROPOLE LILLOISE – BASSIN MINIER

En soutien aux communes de Bailleul et d'Hazebrouck, le Conseil Municipal adopte une motion pour l'inclusion des gares de Bailleul et Hazebrouck dans le projet de lien ferroviaire rapide métropole lilloise – Bassin minier.

11 – LOGEMENT COMMUNAL :

Le logement situé 16 place de l'église sera libre au 1^{er} mai 2015. Le conseil municipal souhaite qu'il soit remis à la location au plus tôt. La souscription à une assurance loyer impayé est envisagée.

12 – SUBVENTIONS :

Le total des subventions accordées aux diverses associations s'élève à 12815.00 €

Les bilans financiers des associations de chasse, UNC, Union sportive de Bavinchove et du relais nous sont parvenues.

13 – QUESTIONS DIVERSES

- Problème de voisinage :

Mme Yveline NEUVILLE prend la parole au sujet d'un problème récurant de nuisances que sa famille subit depuis plusieurs mois. D'une part, l'occupation de l'abri bus, situé devant son habitation, par un groupe de jeunes indécents (nuisances sonores, insultes, menaces) et d'autre part, les conflits avec la famille qui habite juste à côté de chez eux. Mme NEUVILLE se dit à bout de nerfs et demande le soutien de la mairie.

Monsieur Claude PETILLON félicite la commission bulletin municipal pour l'élaboration du dernier bulletin.

Jean-Pierre LAMOITTE :

Très haut débit, une réunion avec la société XILAN aura lieu le 16 avril en mairie de Buyscheure.

L'école rencontre des problèmes informatiques. L'ordinateur de la direction sera remplacé.

Franck VANDENKERCKHOVE signale qu'à plusieurs reprises il a été témoin de la circulation à vive allure de véhicules au niveau du carrefour de la rue de Cassel et de la rue de la gare. Il propose qu'un panneau d'entrée et de sortie d'agglomération soit posé du côté du lotissement Duvivier.

Anne-Lise DEVULDER signale qu'un poteau EDF penche dangereusement rue de l'église.

Dominique HAMEK propose d'embellir la déchetterie et de voir avec l'Union Sportive Bavinchove pour repeindre la benne à verre.

Stéphane VERCRUYSSSE signale des faits de vandalisme rue de Cassel

Monsieur le maire remercie tous les conseillers municipaux pour leur investissement au sein de la commune.